



SOLIDARITÉ ENSEIGNANTE

Le 2 décembre

Faites la différence ! Votez pour le SE-UNSA

Le 2 décembre 2008 les enseignants doivent désigner leurs représentants dans les instances paritaires. Le scrutin est déterminant car il établit le nombre de sièges dont chaque syndicat bénéficiera pour les 3 années à venir.

En 2005, vous avez été nombreux à nous faire confiance plaçant le SE-UNSA comme premier syndicat du 1er degré dans notre département. **Vous avez donc été nombreux à penser que nous offrions une véritable alternative syndicale.**

Pourquoi affirmons-nous que notre syndicalisme est différent ?



Nous ne sommes pas enfermés dans des dogmes et des postures stériles. **Nous savons dialoguer, négocier, dans le but d'obtenir des avancées pour les enseignants.** Nous pensons qu'il est absurde de dire non par principe. Ce n'est pas pour autant que nous disons systématiquement oui : nous savons nous opposer lorsque cela est nécessaire, lorsque notre administration a des poussées autoritaristes par exemple.



Nous sommes adeptes du parler vrai. Nous n'affirmons pas publiquement des choses tout en faisant secrètement le contraire. Nous pensons que la démagogie n'est pas la bonne méthode de communication. Nous privilégions le « cartes sur table », plutôt que le double langage.



Nous avons des propositions claires et cohérentes pour l'école de demain. **Nous sommes porteurs d'un projet global pour tous les enseignants, de la maternelle au lycée.**

N° 79

NOVEMBRE 2008

CPPAP N° 0611 S 07883

Bulletin bimestriel

Section de Meurthe-et-Moselle du SE-UNSA

4, rue Alfred Mézières BP 53365

54015 NANCY CEDEX

Directeur de la publication : Jean-Marc DAP

4^{ème} Trimestre 2008

Le 2 décembre nous comptons sur vous pour faire évoluer le syndicalisme. Faites la différence, votez pour le SE-UNSA !

**Jean-Marc DAP ,
Secrétaire départemental**

Enseignant(e) des écoles de Meurthe-et-Moselle

Une toute petite politique pour les tout petits : ça vous convient ?

Voter SE-UNSA, c'est s'opposer à toute atteinte portée à l'école maternelle. Le SE-UNSA dénonce notamment la régression constante de la scolarisation des deux ans en Meurthe-et-Moselle.

Semaine de 4 jours, aide personnalisée : chèque en blanc au ministre ?

NON ! Grâce au SE-UNSA, aide, suivi et concertation sont intégrés dans les 27 heures. Nous continuons à nous battre pour que l'aide et le soutien se fassent exclusivement sur le temps de l'obligation scolaire.

Une formation de qualité, des enseignants spécialisés : ça vous paraît du luxe ?

Formation initiale menacée, stages annulés, offre réduite, non-remplacement, RASED en danger ...

Voter SE-UNSA, c'est exiger la prise en compte des besoins de l'école et de ses personnels, en conseil de formation et en commission paritaire départementale.

Temps partiel, réunions syndicales : que fait-on de nos droits ?

Le temps partiel à 80 % et les réunions d'information syndicales sur le temps de travail ont été remis en cause dans notre département.

Voter SE-UNSA c'est aussi exiger que le droit soit respecté et non interprété pour faire des économies sur le dos des enseignants en se retranchant derrière les nécessités du service.

Santé, sécurité,... Les enseignants, des salariés comme les autres ?

Action sociale défaillante, visites médicales inexistantes, suivi individualisé insuffisant ...

Voter SE-UNSA, c'est agir pour faire respecter les droits des salariés de l'Education Nationale !

Protocole sur la direction d'école : on en reste là ?

Seul le SE-UNSA a obtenu une journée de décharge par semaine pour les directeurs des écoles à 4 classes et une revalorisation indemnitaire.

Voter SE-UNSA c'est aussi exiger que ce protocole, qui n'est qu'une étape, soit respecté et étendu aux écoles de moins de 4 classes.

Je vote SE-UNSA !



Économies drastiques, mises en accusation de l'École et de ses personnels,
attaques contre la laïcité : la politique gouvernementale inquiète !

Vous informer, vous conseiller, vous défendre,
Garantir la transparence et l'équité,
S'opposer mais aussi proposer,
C'est notre engagement.

Nous faire confiance, c'est choisir une équipe, une éthique, une cohérence.

VOTER...OUI !

Mais pourquoi SE-UNSA ?

Au moment où vous allez désigner vos délégués du personnel, il est important que vous connaissiez les valeurs, les femmes et les hommes, le fonctionnement du SE-UNSA.



Vos délégués du personnel du SE-UNSA sont animés par une même volonté :

- Etre à vos côtés : vous conseiller, vous aider, vous défendre
- Améliorer vos conditions de travail
- Etre exigeant pour l'avenir des jeunes

Le SE-UNSA se caractérise par :

- Le rassemblement de tous les collègues, de la maternelle au lycée
- Le choix de la continuité éducative
- L'ouverture sur l'interprofessionnel à travers son union : l'UNSA
- La défense de la laïcité

Le SE-UNSA est :

- Un syndicat démocratique et humaniste
- Un syndicat réformiste et revendicatif
- Notre devise : **S'OPPOSER ET PROPOSER !**

Sommaire

Profession de foi 54	2
Voter SE-UNSA	3
Les 108 heures	4
Direction d'École	5
La maternelle	6
Aide aux collègues	7
A.S.H et spécialisé	8
Notre projet éducatif	9
Jeunes enseignants et formation	10
Rémunération	11
La retraite	12
Laïcité	13
Nos candidats	14
Les différentes commissions	15
Comment voter	16,17
Syndicalisation	18, 19

Au SE-UNSA, les collègues décident !

Ce sont les collègues adhérents qui mandatent leurs délégués au congrès pour qu'ils élaborent le projet syndical. Ce projet est porteur d'ambitions que tous les militants, nationaux, départementaux, locaux, s'engagent à défendre !

**FAITES
LA DIFFÉRENCE :**

Votez

SE-UNSA

108 heures

Je défends mes conditions de travail avec le SE-UNSA



SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN

ACTE 1 X. Darcos supprime le samedi matin.

Et propose ... n'importe quoi : 72 heures d'aide directe aux élèves en difficulté dans les écoles élémentaires. Il détériore nos conditions de travail. **Nous nous y sommes opposés.**

ACTE 2

Quand d'autres jetaient l'éponge, déterminés et opiniâtres **nous avançons nos propositions** et arrachons une à une les avancées obtenues pour les collègues.

ACTE 3 La signature du relevé de conclusions :

Je vote SE-Unsa



- 24 heures de concertations avec prise en compte des réunions faites auparavant hors temps de travail,
- Aucune obligation pour les enseignants de maternelle de se rendre en élémentaire,
- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée et au temps d'organisation correspondant,
- du temps de décharge en plus pour les directeurs,
- la prise en charge des fonctions particulières, ...
- Avec une organisation émanant de l'équipe pédagogique, et un conseil des maîtres comme force de propositions.

Acte 4 La mise en place de cette organisation

Depuis le mois de septembre, le **SE-UNSA** était à vos côtés pour vous aider, vous conseiller, pour s'opposer à des décisions d'IEN par trop autoritaires. Nous vous avons accompagnés et continuerons à le faire sur ce sujet comme sur tous les autres.

Le SE-UNSA 54 a été le seul en France à obtenir une première victoire au Tribunal Administratif suite à la remise en cause du droit syndical par l'administration. Le SE-UNSA 54 a obtenu que ces réunions restent sur le temps de service et soit comptabilisé dans les 18 heures d'animation pédagogique. Ceci donne un statut de formation aux réunions d'infos syndicales.



Je veux du temps et une meilleure ISS

La signature du protocole par le seul SE-UNSA en mai 2006 a permis une augmentation annuelle de 370 € entre 2006 et 2007. Pour 2008 et 2009, l'ISS augmentera de 200 à 600 € selon le nombre de classes. Même si cette avancée va dans le sens d'une meilleure prise en compte de la charge de travail des directeurs, le SE-UNSA est en désaccord avec une ISS à « tranches » selon le nombre de classes.

Ce protocole obtenu par le seul SE-UNSA est une avancée (il a fallu attendre 10 ans pour que toutes les écoles de 5 classes obtiennent le 1/4 de décharge.



Le SE-UNSA revendique

- ! une ISS mensuelle, indexée sur la valeur du point d'indice d'un minimum de 200 €
- ! La refonte des groupes ouvrant droit à la Bonification indiciaire ainsi que leur revalorisation (de 30 à 70 pts)
- ! L'alignement des décharges de l'élémentaire sur la maternelle
- ! Le SE-UNSA demande un élargissement et une modification de régime actuel des décharges

les décharges des écoles à 3 classes en première ligne du combat

- écoles de 1 à 3 classes : 18 jours à répartir sur l'année
- écoles de 4 à 7 classes : ¼ de décharge ;
- écoles de 8 à 9 classes : ½ décharge ;
- écoles de 10 à 12 classes : ¾ de décharge ;
- écoles de 13 classes et plus : 1 décharge complète.

Aide administrative : EVS, quel avenir ?

Ce que veut le SE-UNSA :

L'ouverture d'une négociation pour que ce dispositif soit pérennisé, avec des emplois qualifiés et stables plutôt que des emplois précaires.



Ecole maternelle

Je

défends la maternelle,
l'école où tout se joue

L'Ecole maternelle est un élément essentiel et original de notre système éducatif.

Fréquemment attaquée, de façon de plus en plus directe, la maternelle est en danger réel.

En effet, certains ne se contentent plus de remettre en question la scolarisation des 2 ans, mais l'existence même de l'Ecole Maternelle !

En témoigne le pamphlet publié en mars 2008 : « Il faut fermer les écoles maternelles », courageusement écrit sous un pseudonyme par un inspecteur de l'Education Nationale...

Quant à la scolarisation des 2 ans, elle ne cesse de baisser, et le rapport publié en septembre 2008, d'une députée UMP, Michèle Tabarot, risque fort de lui porter le coup de grâce...

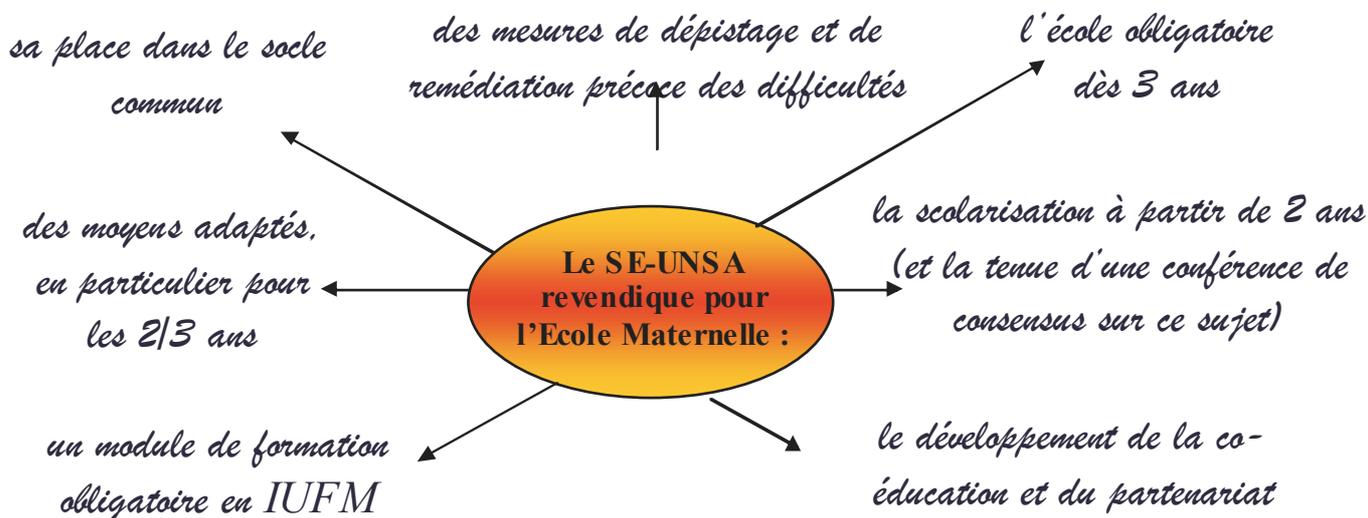
Et que dire des paroles de notre ministre qui, interrogé lors d'une séance au sénat en juillet, dénonçait le recrutement des enseignants à bac + 5 pour : « **faire faire la sieste aux enfants et changer leurs couches** » !



Pour le SE-UNSA, les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis, de premiers apprentissages, et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis.

L'Ecole Maternelle doit garder, et même conforter sa place au sein du système éducatif.

C'est pourquoi nous continuerons à nous battre pour faire valoir nos propositions :



Au sein des organismes paritaires départementaux, vos élus du SE-UNSA défendent l'Ecole Maternelle :

- Ils exigent que les enfants de 2 ans soient comptabilisés dans les effectifs.
- Ils dénoncent les situations difficiles auxquelles les collègues doivent faire face localement : manque d'Atsem, manque de personnels qualifiés pour encadrer les élèves handicapés, difficultés avec les interlocuteurs locaux (municipalité, parents d'élèves, IEN)

Aide aux collègues

Je

veux un syndicat proche et réactif



A quoi servent les délégués du personnel et les militants du SE-UNSA

Présents dans toutes les circonscriptions, présents au siège du SE-UNSA à NANCY. En permanence du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30.



Ils répondent à vos demandes concernant :

- le temps de travail (organisation de service, temps partiel, obligations de service...)
- la carrière (avancement d'échelon, de grade, mutation, spécialisation, congé formation...)
- le domaine relationnel (au sein de l'école, avec la hiérarchie, avec les services administratifs...)
- la santé au travail (congé longue maladie, congé longue durée, démarches de prise en charge, procédures, dossiers d'aide en commission départementale d'action sociale, réadaptation)



*Seul le SE-UNSA a deux représentants au sein de la commission de réforme. Celle-ci instruit les dossiers concernant les accidents du travail et les mises en retraite pour invalidité.

(Le SE-UNSA a suivi près de 30 dossiers de collègues l'an dernier).

**A.S.H.
et Spécialisé**

Je

veux un accompagnement spécifique de qualité pour la prise en charge des enfants en situation de handicap, en difficulté, ...

Au niveau national...au niveau départemental...sur le terrain...

Le SE-UNSA se bat :

- **Pour la défense des RASED** (courriers aux ministres...enquête sur les besoins).
- Pour que la **SEGPA** conserve sa spécificité pédagogique et des moyens identifiés au sein du collège ; pour la reconnaissance du Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée au Spécialisée.
- Pour que les textes sur le service des enseignants spécialisés exerçant en **IME** ou en établissements permettent enfin de concrétiser des concertations, des temps de rencontre avec les différents partenaires et assurer la liaison avec les équipes de suivi; de même afin de renforcer la coopération entre Education Nationale et secteur médico-social.
- Pour la défense des **enseignants référents** : qu'ils obtiennent les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, pour que la reconnaissance de leur fonction passe par l'instauration d'une formation initiale et d'une formation continue.
- Pour que soient mises en place des actions **dès l'entrée de l'enfant à l'école maternelle** concernant le dépistage des troubles de la santé, des troubles spécifiques des apprentissages, du langage et du handicap.
- Pour que la formation des enseignants et des enseignants spécialisés soit plus ambitieuse : l'offre est loin de répondre aux besoins (le suivi en CAPD et en CAPN en atteste...) Il en est de même pour les besoins en remplaçants...
- Pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les AVS peuvent prétendre à des conditions de travail plus satisfaisantes, à une formation plus ambitieuse et à sortir du dispositif précaire actuel. Le SE-UNSA revendique des AVS pour la maternelle.



Aides spécialisées et aide personnalisée : deux dispositifs différents :



Au cours des discussions avec le Ministère nous avons dû insister pour que, dans le dispositif global d'aide aux élèves en difficulté, les RASED apparaissent clairement avec leur démarche spécifique. Le SE-UNSA a plaidé pour que les deux types d'aides puissent se compléter ou exister l'un indépendamment de l'autre. D'où l'importance de maintenir la présence des RASED et leur intervention spécifique.

L'aide personnalisée ne peut se substituer aux aides spécialisées !

C'est un leurre de faire croire aux parents que les difficultés des élèves seront résolues en saupoudrant deux heures de soutien par semaine. Stop à la langue de bois car tout cela il y a une logique comptable qui consiste à supprimer des postes.

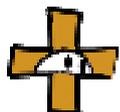
Le SE-UNSA exige le maintien des RASED et s'inscrit en faux contre un discours ministériel démagogique qui voudrait faire croire qu'il lutte contre l'échec scolaire et dans le même temps supprime ce dispositif.

Pour améliorer l'attractivité des fonctions spécialisées, le SE-UNSA revendique :

- **la revalorisation des indemnités versées aux enseignants spécialisés du 1^{er} degré ;**
- **la création d'une indemnité spécifique pour les titulaires du 2CASH ;**
- **la création d'une indemnité de sujétion spéciale pour les référents.**

Educatif
de

défends l'Ecole et les
élèves avec le SE-UNSA



Il y a l'Ecole que nous voulons et l'Ecole que nous vivons
dans nos classes au quotidien !

Le SE-UNSA qui a la particularité de rassembler tous les enseignants de la maternelle au lycée est porteur d'une grande ambition pour l'Ecole.

Son projet éducatif et revendicatif prône la prise en compte de l'élève sur la totalité de sa scolarité.

Le SE-UNSA ne prétend pas définir une école idéale mais il inscrit son action et ses propositions avec la volonté tenace de transformer le système éducatif. Cela passe par la réaffirmation du choix de rassembler tous les enseignants :

- En respectant leur spécificité et en se nourrissant de leur diversité
- En ancrant la réflexion éducative sur des situations concrètes d'apprentissage
- En étant un syndicat diffuseur de pratiques innovantes, avec les travaux des chercheurs en sciences de l'éducation, des mouvements et des associations pédagogiques
- En recherchant les conditions institutionnelles et pédagogiques les plus pertinentes pour favoriser la réussite de tous les élèves.



La mise en place dès septembre 2008 des « **Nouveaux programmes** » **est vivement regrettée** par le SE-UNSA. L'avis de la communauté éducative, les apports de la recherche et l'intérêt des élèves y ont été fort peu pris en compte !



Au SE-UNSA, nous voulons que les enseignants, professionnels et déterminés, s'appuient sur leur expérience ainsi que sur les résultats de la Recherche pour mettre en œuvre une pédagogie efficace au service de la réussite de leurs élèves. Au SE-UNSA, nous entendons rappeler avec force qu'en dépit d'un contexte peu propice aux initiatives pédagogiques, il n'est pas question aujourd'hui de ne pas avancer !

Jeunes Enseignants Formation

revendique une formation initiale et continue de qualité

Je vote
SE-Unsa



Le SE-UNSA propose et dit que :

- La formation initiale doit être une véritable formation professionnelle, universitaire et en alternance. Le métier d'enseignant ne s'improvise pas, il s'apprend. Les nouvelles modalités contenues dans le cahier des charges doivent être appliquées, notamment pour les débuts de carrière.
- La formation professionnelle doit être de deux années rémunérées après la licence.

... Mais les IUFM sont dans la ligne de mire :

EN PROJET : Tout master ouvrira droit à passer le concours ...

Comme seules les universités sont habilitées à délivrer un master (pas les IUFM), on voit bien le risque que les IUFM se diluent dans les universités est très fort, voire disparaissent.



D'un point de vue gestionnaire, cette opération permet au Ministère de faire de sérieuses économies : elle permet d'économiser le salaire de 20 000 stagiaires par an (1^{er} et 2nd degré).

Les enseignants recrutés au niveau Master 2 seront envoyés directement sur le terrain sans avoir eu de formation initiale, est-ce

ainsi que l'on va améliorer les résultats de nos élèves ?

Recruter au niveau Master 2 aura un impact sur la mixité sociale : tout le monde ne pourra pas y accéder. Les nouveaux recrutés ne commenceront à cotiser qu'à 25 ans en moyenne et partiront en retraite à 67 ans et plus.

La revalorisation des ces nouveaux « super-enseignants » ne peut être une réponse à la baisse du pouvoir d'achat de tous les enseignants.

Formateurs et stagiaires sont dans une position très inconfortable, voire angoissante.

Evoluer, ne pas rester figés, certes... mais garantir dans le même temps à nos jeunes collègues un accompagnement efficace et constructif demande une réflexion préalable aboutie.

Les Conseillers Pédagogiques sont aussi au centre des préoccupations du SE-UNSA.

La formation continue départementale sinistrée



Le SE-UNSA revendique que chaque enseignant puisse bénéficier d'une semaine en moyenne par an de stage de formation continue sur le temps de service, tout au long de sa carrière, quelle que soit sa fonction.

S'il n'y a plus de PE2, la formation continue va encore s'amoinrir (plus de stages de 3 semaines). Le SE-UNSA continuera de se battre pour que la formation continue soit maintenue.

Rémunération

Je défends mon pouvoir d'achat

s'opposer & proposer !



Rémunération 2008 : 0,5% (mars 2008) + 0,3% (oct 2008)

c'est tout ???



Concrètement, pour un PE à l'échelon 5 (indice 439) :

Traitement au 1^{er} mars 2008, MGEN déduite, indemnité de résidence de 1% incluse : environ 1636,50€ net.

Traitement au 1^{er} octobre 2008, MGEN déduite, indemnité de résidence de 1% incluse : environ 1639,90€ net.



Soit une augmentation mensuelle nette de 3,40 € au 1^{er} octobre 2008



Le SE-UNSA a refusé de signer cette proposition qui entraîne une perte de pouvoir d'achat.

C'est inacceptable par rapport à l'évolution des prix présentée par le ministère (+1,6%) et par rapport à celle de l'insee (+2,8%) qui plus est, cette « revalorisation » fait l'impasse sur 2007 !



Le SE-UNSA dénonce l'actuel système de remboursement des frais de déplacement. Fonctionnant dans l'opacité et sur des insuffisances budgétaires, il génère pour les personnels des injustices.

Cette situation est d'autant plus inadmissible que le nombre de personnels à défrayer est en augmentation constante.

Le SE-UNSA exige que tout personnel ayant à se déplacer dans le cadre de ses missions soit indemnisé à la hauteur des dépenses engagées et selon les mêmes modalités.

Le SE-UNSA revendique :

- Un abondement du programme LOLF (loi organique de finances) pour le remboursement effectif de ces frais.
- Le respect de la réglementation notamment par l'obtention systématique d'ordres de mission ouvrant droit à des remboursements en cas de convocation.
- Une réévaluation des taux de base des remboursements kilométriques, sur la base du barème fiscal des indemnités kilométriques.

Le SE-UNSA propose une nouvelle définition de l'ISSR versée aux titulaires remplaçants, constituée de deux parties :



- l'exercice de la fonction de remplaçant ;
- une part variable d'indemnisation journalière, prenant en compte la longueur des déplacements et leurs coûts effectifs.

Le SE-UNSA revendique un décret permettant aux collègues sur postes fractionnés de toucher l'ISSR



s'opposer & proposer !



Je revendique une autre réforme des retraites

Le SE-UNSA entend combattre la loi d'août 2003, en particulier parce qu'elle ne garantit pas le financement, donc la pérennité du système par répartition.

Le recul social et les injustices engendrés par cette mauvaise réforme doivent être corrigés.

Le SE-UNSA dénonce :

- ! • la baisse considérable du pouvoir d'achat des retraités
- ! • l'allongement de la durée d'activité,
- ! • l'instauration de la décote.
- ! • La pénalisation des femmes ayant élevé des enfants.

Le SE-UNSA exige prioritairement :

- ! • le retour des principes fondamentaux contenus dans le code des pensions civiles et militaires avant les modifications intervenues par la loi d'août 2003.
- ! • la suppression de la décote.

Avec l'UNSA, la réforme que nous voulons doit :

- garantir à tous des revenus de remplacement de haut niveau.
- conforter aussi bien la répartition solidaire dans le privé que les principes du code des pensions civiles et militaires régissant la fonction publique d'État.
- garantir l'âge légal de départ à la retraite au plus tard à 60 ans.
- garantir, dans la fonction publique, une pension calculée sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois d'activité.
- garantir la possibilité pour tous d'atteindre un taux plein dans le cadre d'une carrière normale.
- modifier profondément la répartition des richesses produites.



La laïcité en danger



Lorsque le Président de la République ose dire que le curé ou le pasteur font mieux que l'instituteur....



Lorsqu'il défend le concept de « laïcité positive » en enfonçant le clou: *«Un homme qui croit est un homme qui espère. L'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent... »*



Pour le SE-UNSA la laïcité n'a pas à recevoir d'adjectif.

Vouloir d'une laïcité « positive » c'est faire injure à la Laïcité tout court, jugée négative par tous ceux qui préfèrent la séparation de l'école et de l'État à la séparation de l'Église et de l'État.

L' école privée dopée par les fonds publics.



L'État donne chaque année aux établissements privés près de 7 milliards d'euros auxquels s'ajoutent plusieurs milliards d'euros versés par les collectivités territoriales. Cette manne bénéficie quasi exclusivement à l'enseignement catholique sous contrat:



- + trois millions d'euros supplémentaires pour les élèves en difficulté du privé
- + le financement de l'ouverture de 50 classes (plan espoir banlieues).

L'école privée derien. D'autant que des centaines de millions d'euros s'ajouteront à cette cagnotte avec l'application de l'article 89 que nous combattons. Pour le SE UNSA qui assure cette année la présidence du CNAL ces sommes font défaut à l' École publique et laïque.

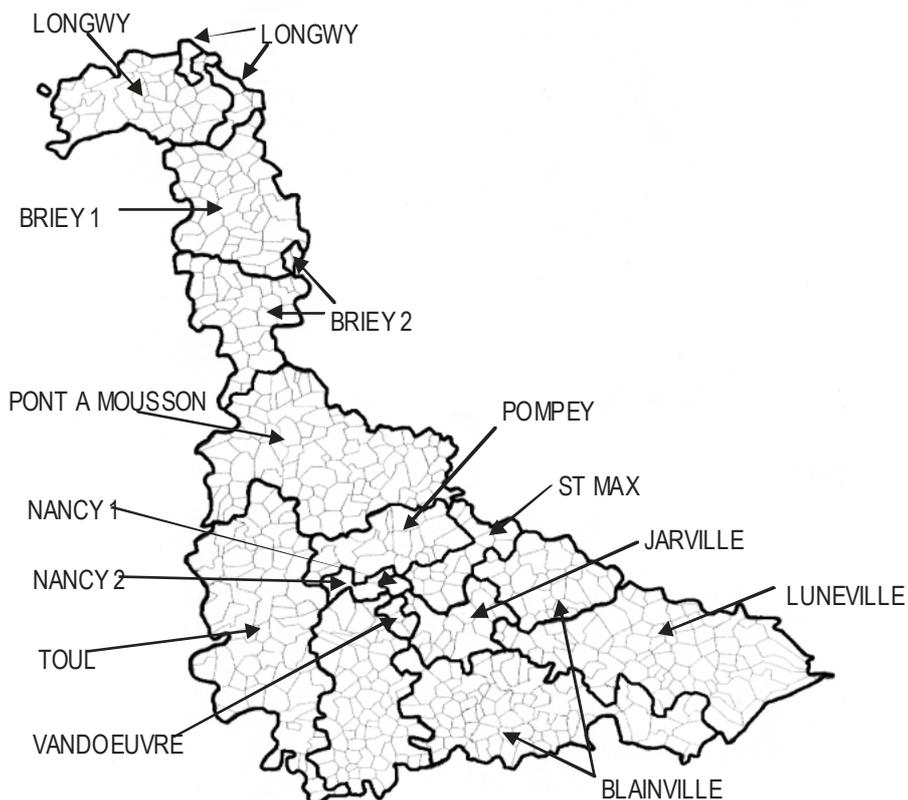
Et les suppressions de postes enseignants qui, proportionnellement, touchent beaucoup plus le public que le privé, renforcent encore cette « concurrence déloyale » financée par l'État..

L'enseignement privé bénéficie déjà d'un traitement de faveur au détriment de l'école publique. En effet, alors que les effectifs du privé stagnent depuis plusieurs années aux alentours de 16,50 %, il reçoit 20 % des emplois publics d'enseignement. Cette sur-dotation budgétaire de 25 % (l'équivalent d'un enseignant de plus dans chaque école de quatre classes) ne suffisait visiblement pas pour le gouvernement. Grâce à l'article 89 de la loi d'août 2004, l'enseignement privé va pouvoir bénéficier, en plus, de plus de 150 millions d'euros provenant des contribuables locaux qui seraient tous contraints de financer, les choix personnels de quelques-uns.

Tout au long de cette année scolaire, le SE UNSA avec le CNAL examinera très attentivement les choix budgétaires du gouvernement et dénoncera, tout nouveau cadeau fait au privé.

Seul le service public et laïque d'éducation peut garantir partout un accueil de qualité pour tous.

Vos candidats à la CAPD



DAP	Jean-Marc	PE	Directeur	Ecole Elem But hégnémont Nancy
LECLAIRE	Magali	PE	Adjointe	Ecole Mat M. Montessori Pagny sur Moselle
PARENTELLI	Renaud	PE	Educateur	ER EA Hubert Martin Briey
TURI	Philippe	PE	Directeur	Ecole Elem Didi on Raugraff Nancy
GIOVANELLA	Adeline	PE	Adjointe	Ecole Elem J Rostand Dombasle sur Meurthe
LAUGEL	Ghislaine	PE	Directrice	Ecole Elem Moselly Nancy
VEYS	Evelyne	PE	Directrice	Ecole Elem J. Renard Fléville devant Nancy
BONNET	Laetitia	PE	Adjointe	S E G P A Charles Guérin Lunéville et IME Flavigny
ZENTE	Annick	PE	Directrice	Ecole Elem Application Mixte Essey Les Nancy
CUZZOCREA	Patricia	PE	Directrice	Ecole Mat A. Schweitzer Laxou
GUILLAUME	Philippe	Instit	Directeur	Ecole Elem Haroué
AMBERT	Nathalie	PE	Adjointe	Ecole Elem Emile Gallé Heillecourt
NORO	Frédéric	PE	Adjoint spécialisé	SEGPA Coll. A. Camus Jarville La Malgrange
PHULPIN	Cédric	PE	Chargé d'école	Ecole Elem Ménil la Tour
AMET	Patrice	PE	Directeur	Ecole Mat J. Jaures Blainville Sur L'Eau
DI BENEDETTO	Daniel	PE	Titulaire remplaçant	Ecole Elem P. Eluard Audun Le Roman
FRANCESCONI	Fabienne	Instit	Directrice	Ecole Primaire R. Poincaré Villerupt
GIUSTINIANI	Hervé	PE	Directeur	Ecole Elem Application Braconnot Nancy
PELTIER	Yannick	PE	Animateur TICE	IEN Briey et Longwy 1
CHARPIN	Bruno	PE	Délégué USEP	Ligue française de l'Education permanente Nancy

CUZZOCREA	Patricia	PE	Directrice	Ecole Mat A. Schweitzer	Laxou	Candidate CAPD et CAPN
-----------	----------	----	------------	-------------------------	-------	-------------------------------

Élections professionnelles

Choisir le SE-UNSA

De début novembre au mardi 2 décembre, selon que vous voterez par correspondance ou en bureau de vote, vous allez pouvoir renforcer le SE-UNSA.

L'importance de votre vote sera capitale si vous faites partie de celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, s'interrogent sur la capacité et la volonté de toutes les organisations syndicales à créer des conditions susceptibles de déboucher sur des avancées concrètes pour les enseignants et plus largement, pour les salariés.

Tous concernés tout au long de l'année

Vous allez élire les représentants des personnels qui seront vos délégués pendant 3 ans.

Par votre vote vous allez décider

- de la représentativité syndicale au plan départemental comme au plan national.
- du nombre de sièges pour chaque syndicat dans les commissions départementales et nationales.
- des moyens de fonctionnement alloués à chaque organisation syndicale et donc du temps que nous pourrons vous consacrer.

La **CAPD** (Commission Administrative Paritaire Départementale) est consultée, tout au long de l'année, sur des questions qui concernent chacune et chacun d'entre nous.

- stages formation continue
- promotions
- mouvement, Ineats, Exeats
- liste d'aptitude direction d'école
- postes de réadaptation
- stages psychologues scolaires
- congés formation
- questions disciplinaires
- règles départementales ...



Le CDEN

(Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) prononce un avis sur la Carte Scolaire départementale, et traite de questions relevant des compétences du Conseil Général. Il se réunit sous la présidence du Préfet.

Le **CTPD** (Comité Technique Paritaire Départemental) est consulté principalement sur les questions de Carte Scolaire des écoles, des SEGPA et des collèges.

La **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale) est l'équivalent de la CAPD, mais au niveau national.

Elle traite des dossiers nationaux:

- stages longs AIS nationaux;
- changements de départements;
- attribution des 500 points pour permutations;
- postes de réemploi



Votre vote sera déterminant

En votant SE-UNSA vous nous donnerez toute la force indispensable pour faire avancer les dossiers locaux et nationaux et les moyens nécessaires pour vous écouter, vous conseiller, vous défendre et vous informer efficacement.

**VOTEZ POUR VOUS
FAITES LA DIFFERENCE
VOTEZ ET FAITES VOTER SE-UNSA !**

Paritarisme ou Administration toute puissante

Vos élus vous représentent à la CAPD (commission administrative paritaire départementale) et à la CAPN (commission administrative paritaire nationale).

Une commission paritaire comporte autant de représentants du personnel que de représentants de l'administration. **Cet acquis qui garantit l'équité et la transparence est aujourd'hui remis en cause. Pour preuve, le projet de circulaire du mouvement 2009 ne fait aucune mention de la participation des organisations syndicales aux opérations de mutations.**

Si le paritarisme disparaissait, nous serions entièrement soumis à l'arbitraire des décisions de nos supérieurs, sans aucun moyen de nous défendre !

Montrez votre attachement au paritarisme et n'oubliez pas de voter nombreux, ce sera le meilleur moyen de montrer votre détermination.

Imaginez des instances où il n'y aurait pas de contre pouvoir. C'est d'ailleurs ce que le Président de la République remettait en cause dans son discours sur la fonction publique en septembre 2007. **(«Je propose d'organiser davantage le dialogue social dans l'administration autour du service plutôt que des corps, parce que le dialogue social ne consiste pas à passer en revue des centaines d'actes administratifs individuels.» (...)**

«Que d'heures perdues à tant de formalisme (...).»

Supprimer les CAPD et les CAPD c'est laisser la porte ouverte à l'arbitraire au risque de nous renvoyer régulièrement vers la sarko-sainte nécessité de service.

Qui ira vérifier un barème ? Qui fera rectifier les erreurs ?

Qui fera valoir le droit de chacun ?

Vote dans l'école ou Vote par correspondance

Votent dans leur école, le 2 décembre 2008 :

Les instituteurs et les PE des écoles de plus de huit classes et des EREA.

La procédure est la même que par correspondance, hormis que l'urne de l'école remplace l'enveloppe n° 3.

Le scrutin se déroulera publiquement de 9 heures à 15 heures. Il pourra être clos avant 15 heures si tous les électeurs inscrits à la section ont participé au vote.

Chaque électeur doit obligatoirement émarger les 2 listes électorales (CAPD et CAPN).

***Dans tous les cas
votez et faites voter
SE-UNSA***

Votent par correspondance, dès réception du matériel de vote :

Les instituteurs et les PE :

- des écoles de moins de huit classes ;
- en congé administratif, en congé parental ou en congé de présence parentale, en congé de longue durée, en congé de longue maladie, en congé de formation professionnelle, en stage long, en congé maternité ;
- titulaires-remplaçants rattachés administrativement à une brigade ou à une zone d'intervention localisée ;
- en réadaptation ou réemploi ;
- exerçant dans un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, à l'exception de ceux qui sont chargés d'une classe d'adaptation permanente dans une école d'au moins huit classes ;
- maîtres-formateurs n'exerçant pas dans une école ;
- en établissement spécialisé (IME, IMP...),
- les CPC, CPD,
- exerçant dans les collèges (SEGPA, UPI) ;
- en fonction dans les IUFM ou dans des services divers
- détachés ou mis à disposition.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES



MODALITES DE VOTE

Vous avez deux votes à émettre

Votez par correspondance tous les Instituteurs et Professeurs des écoles exerçant dans une école de moins de 8 classes qui reçoivent personnellement le matériel de vote.

2 VOTES

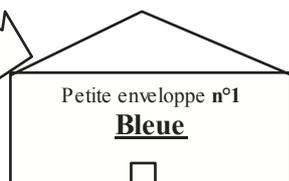
CAPD (couleur bleue)

CAPN (couleur blanche)

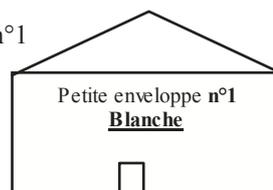
**Votez
liste entière
sans rature
ni panachage**



**Ne cachez pas les
enveloppes n°1
(ni colle, ni scotch, ni agrafe)
Ne portez aucune
indication sur les
enveloppes n°1**



Enveloppes n°1



**Complétez, signez
et cachez les
deux enveloppes n°
2**

Election CAPD (bleue)
Scrutin du 2 décembre 2008
Nom :
Prénom :
Affectation :
Signature : N°2

Enveloppes n°2

Election CAPN (blanche)
Scrutin du 2 décembre 2008
Nom :
Prénom :
Affectation :
Signature : N°2

Glissez les deux
enveloppes n°2 dans
l'enveloppe "prête à poster"
destinée à l'Inspecteur
d'académie.

Postez le vote
(pas de dépôt direct dans la
boîte de l'Inspection
académique).

**Enveloppe N°3 pré-timbrée et pré-remplie
(adresse IA)**

ELECTIONS **T**
M(ME) LE (LA) PRÉSIDENT(E) DE LA SECTION DE VOTE
CAP DES INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ÉCOLES
AUTORISATION
54042 NANCY CEDEX

Les enveloppes N°2 et N°3 doivent être cachetées.

**VOTEZ dès réception du matériel
(le vote doit arriver par la poste à l'Inspection
Académique AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2008)
Pensez aux délais de la poste**

COTISATIONS 2008-2009

PAIEMENT UNIQUE (chèque à l'ordre du SYNDICAT DES ENSEIGNANTS 54)

TITULAIRES	ÉCHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Classe normale	Instituteur		116	119	122	124	127	134	140	149	164
	Prof. Ecoles, Certifié, Cospsy, CPE, PLP, prof EPS		126	132	140	149	157	169	180	195	209
	PEGC, CE-EPS, AE-CE.				125	132	138	146	153	162	172
	Bi-Admissible		134	141	149	159	168	180	195	209	219
	Agrégé		152	165	176	189	202	218	233	249	261

Hors classe	Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, prof EPS, D CIO	157	178	191	204	221	236	249
	Agrégé hors classe	209	221	233	249	261	291	
	PEGC, CE-EPS hors classe	145	153	162	171	195	209	

Cl. ex.	PEGC, CE-EPS	195	211	221	236	249
---------	--------------	-----	-----	-----	-----	-----

AUXILIAIRES, CONTRACTUELS ET VACATAIRES

CONTRACTUEL	121
-------------	-----

VACATAIRE	38
-----------	----

MI-SE - ASSISTANT D'ÉDUCATION	69
-------------------------------	----

IUFM

1ère année étudiant	38
2ème année stagiaire	77
Listes complémentaires	77

RETRAITÉS

Pension inférieure à 1400 €	92
Pension comprise entre 1400 € et 1850 €	112
Pension supérieure à 1850 €	120

SITUATIONS PARTICULIÈRES : situations difficiles : nous contacter

Disponibilité	Congé parental	38
Temps partiel	Cotisation au prorata du temps partiel	

C PA	Cotisation au prorata du salaire
------	----------------------------------

Réduction d'impôt

66 % du montant de votre cotisation

exemple : Pour une cotisation de 136 €, vous bénéficierez d'une réduction du montant de vos impôts de 90 €. Le montant réel de votre cotisation est donc de 46€.

PAIEMENT FRACTIONNÉ

(joindre l'autorisation de prélèvements + R.I.B.)

4 prélèvements sur 4 mois consécutifs (sans frais supplémentaire)

Calcul du montant d'un prélèvement = cotisation divisée par 4 = ...euros et ...centimes d'euros -->

Ne pas oublier de remplir l'autorisation de prélèvement et de joindre un R.I.B.

(Une reconduction de votre adhésion vous sera proposée l'an prochain, après votre accord)



Faites
la différence,
Votez
SE-UNSA !



Enseignants de l'UNSA
de l'école au lycée, ensemble